

DE LA STRATEGIE DE SELECTION DES PATRIMOINES DANS LE PLU : ENJEUX, ACTEURS ET RESULTATS

Mathieu GIGOT, Julie MARCHAND, Romeo CARABELLI
CITERES, CNRS, Université de Tours



Entre juxtaposition et collection active

- On parle de la position de l'héritage culturel potentiellement patrimonial et on doit la définir, on doit la « créer »
- On passe d'une simple juxtaposition à la constitution d'une collection potentiellement active
- Ce processus n'est jamais simplement linéaire, il inclut tous les aléas des séquences réelles et vivantes et nous essayons la mise en forme d'un « schéma pertinent du réel »
 - Dés positionnements des parties prenantes aux personnalités des intervenants aux influences externes ...



Réduction d'un univers pour la mise en place un sous-ensemble cohérent

- Les actes de recensement et sélection produisent un **sous-ensemble cohérent** de l'univers sur lequel on agit
- Les acteurs de la réduction font partie et/ou représentent des communautés patrimoniales, la multiplicité de ces communautés et leurs différences produisent – à la marge – des différences dans les évaluations et dans les actions.
- **Communauté patrimoniale - Article 2 – Définitions**
 - une **communauté patrimoniale** se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures
 - Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société - **Faro, 27.X.2005**

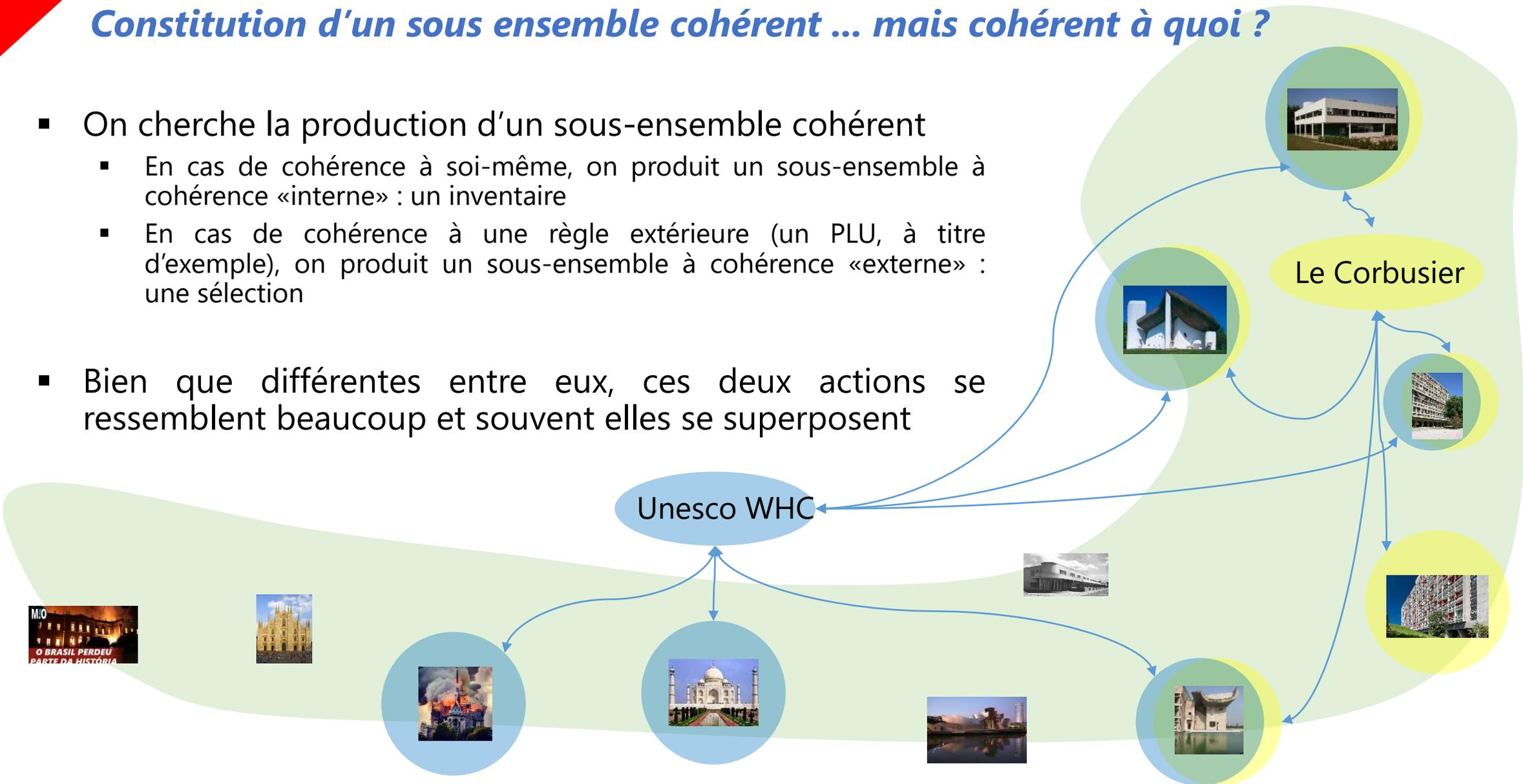


récemment ravagés par le feu

Constitution d'un sous ensemble cohérent ... mais cohérent à quoi ?

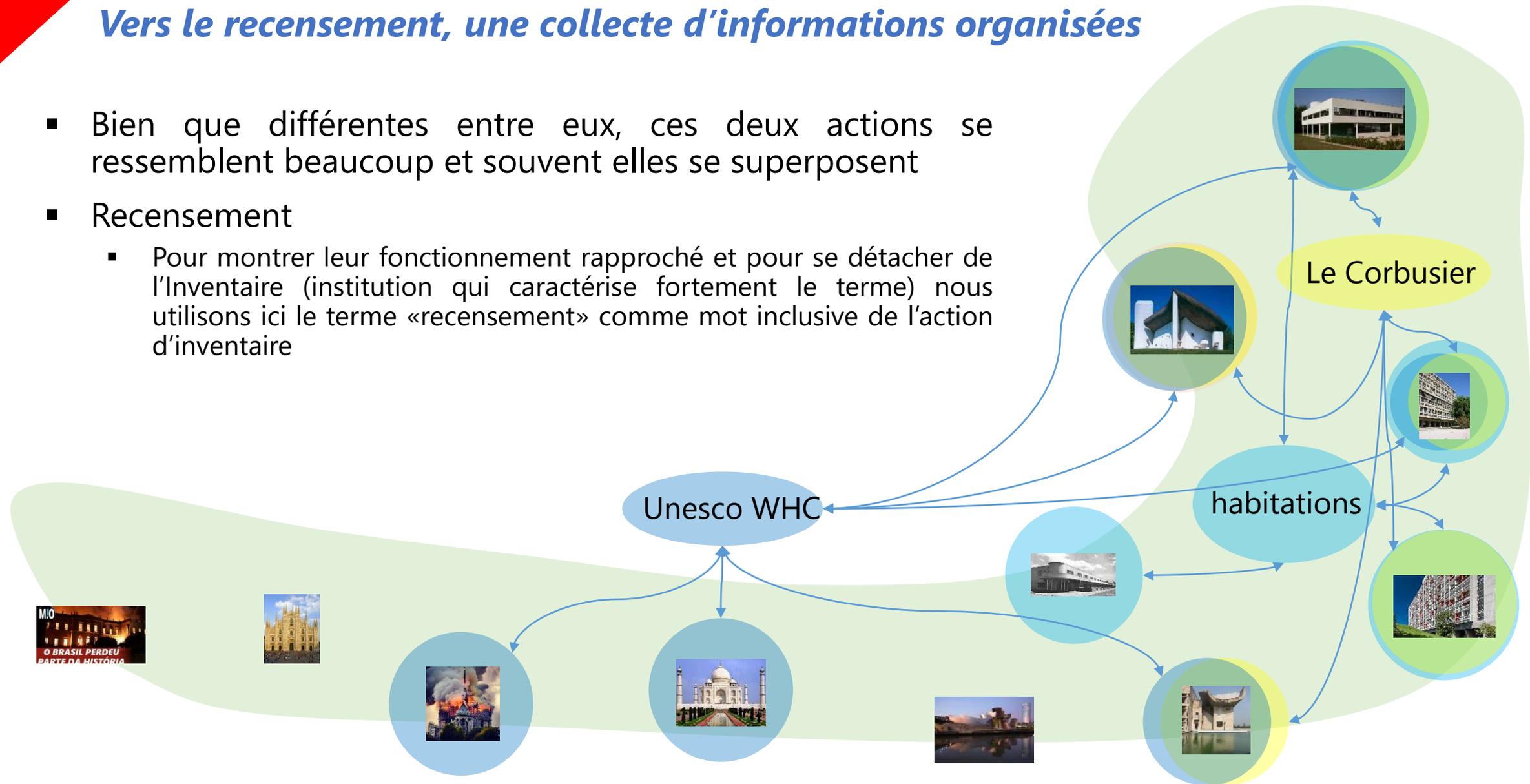
- On cherche la production d'un sous-ensemble cohérent
 - En cas de cohérence à soi-même, on produit un sous-ensemble à cohérence «interne» : un inventaire
 - En cas de cohérence à une règle extérieure (un PLU, à titre d'exemple), on produit un sous-ensemble à cohérence «externe» : une sélection

- Bien que différentes entre eux, ces deux actions se ressemblent beaucoup et souvent elles se superposent



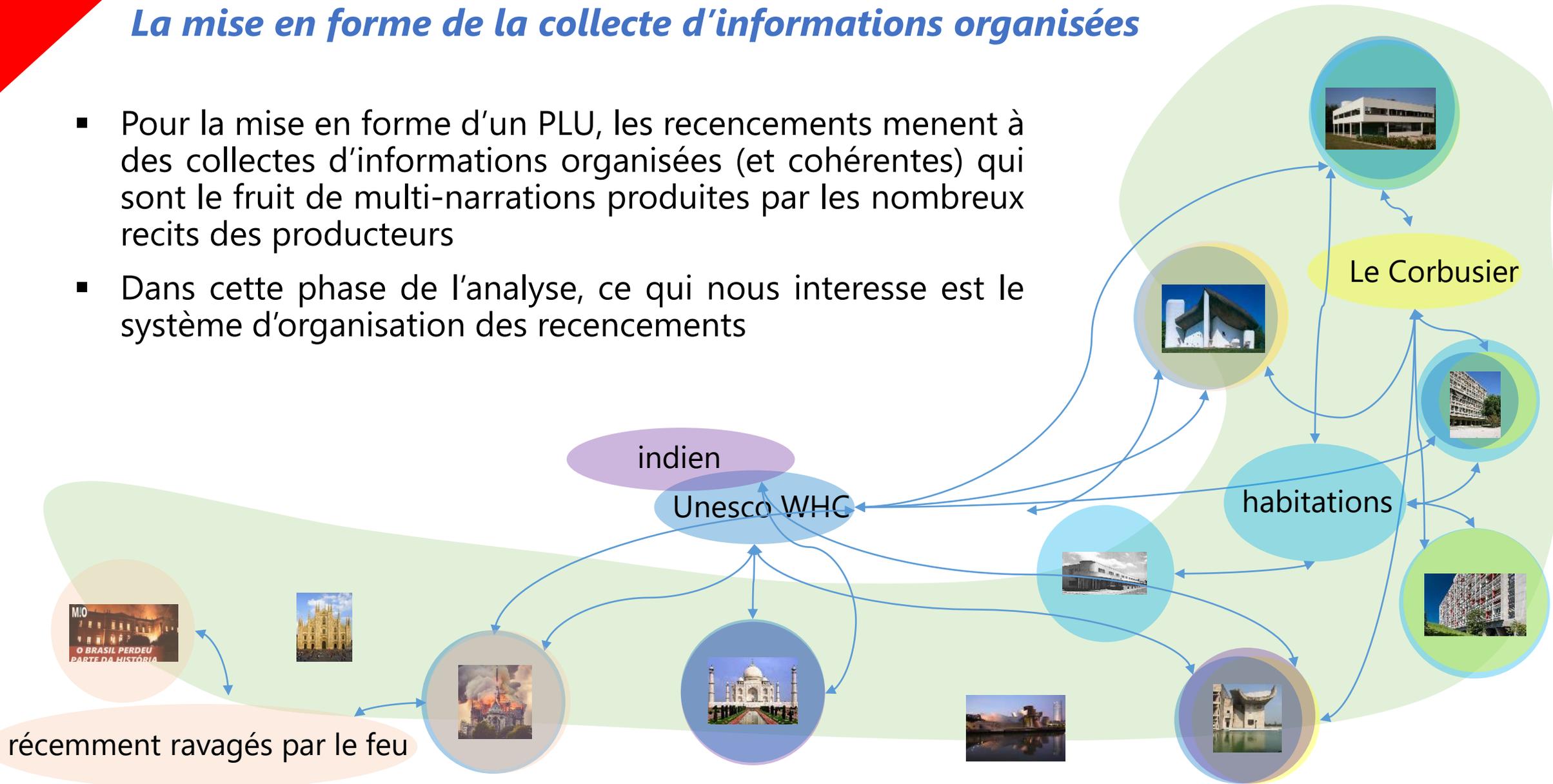
Vers le recensement, une collecte d'informations organisées

- Bien que différentes entre eux, ces deux actions se ressemblent beaucoup et souvent elles se superposent
- Recensement
 - Pour montrer leur fonctionnement rapproché et pour se détacher de l'Inventaire (institution qui caractérise fortement le terme) nous utilisons ici le terme «recensement» comme mot inclusive de l'action d'inventaire



La mise en forme de la collecte d'informations organisées

- Pour la mise en forme d'un PLU, les recensements mènent à des collectes d'informations organisées (et cohérentes) qui sont le fruit de multi-narrations produites par les nombreux récits des producteurs
- Dans cette phase de l'analyse, ce qui nous intéresse est le système d'organisation des recensements



I. Du recensement à la sélection

I. Du recensement à la sélection

- **Recensement ≠ sélection**
- Recenser le patrimoine, c'est le repérer, le connaître. C'est un préalable
- La sélection dans le PLU, c'est la reconnaissance d'une valeur patrimoniale à un objet, une séquence, un espace
- **Plusieurs méthodes de recensements / Plusieurs modalités de sélection**

I.A Le recensement des patrimoines : méthodes et pratiques

I.A Le recensement des patrimoines : méthodes et pratiques

- 1^{er} cas de figure : Recensements hors procédures de PLU ou document d'urbanisme patrimonial
 - **Des inventaires (à plusieurs échelles)**



Drancy - Cité de la Muette
Avenue J. Jaurès, rues Fontaine et
Blanqui
Vue de la façade arrière à long de l'avenue
Auguste Blanqui.
© Inventaire général Département de la
Seine-Saint-Denis, cl. S. Asseline,
ADAGP, 2003
0291N1052



Drancy - Atelier de réparation et entretien Gare de
triage
Structures, charpentes et voûtes en béton. Premier
quart du 20^e siècle.
© CG93, DCJS, BP, cl. A. Furo, 2003
0291N118

Seine-Saint-Denis : Extrait diagnostique du patrimoine :
inventaire départemental

Pays de la Loire, Maine-et-Loire
Angers, Roseraie-Orgemont (quartier), Château-d'Orgemont (rue du)

Maison de maître de La Grande-Maulévrerie, actuellement maison de l'Arboretum

Type de dossier : individuel	Oeuvre sélectionnée	Date de l'enquête : 1999
------------------------------	---------------------	--------------------------

Désignation
Dénomination : maison
Genre du destinataire : de maître
Appellation et titre : La Grande-Maulévrerie
Destinations successives et actuelles de l'édifice : musée

Compléments de localisation
Référence(s) cadastrale(s) : 1999 DR 42
Numéro INSEE de la commune : 49007
Aire : Angers extra-muros
Canton : Angers Sud
Milieu d'implantation : en ville

Historique
Commentaire historique : Maison de maître construite dans la 2^e moitié du 18^e siècle, à l'ancien lieu-dit la Grande-Maulévrerie. En 1822, Charles-François Gontard de Launay, d'une vieille famille d'avocats angevins, acquiert la propriété, et la destine en 1830 à sa fille Zoé qui venait d'épouser Isidore Allard, militaire, membre titulaire de la Société industrielle d'Angers. Les pavillons latéraux datent de cette période. Gaston Allard, leur fils, qui y naît en 1838, est le fondateur du parc et des collections botaniques qui constituent aujourd'hui l'Arboretum Gaston Allard. Restauration de l'édifice au début des années 2000.
Datation(s) principale(s) : 2^e moitié 18^e siècle ; 2^e quart 19^e siècle
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Allard Isidore (commanditaire)

Intérêt de l'oeuvre
Observations : A l'origine, belle maison de notable en campagne. L'augmentation de deux pavillons néo-classiques à grands frontons triangulaires lui confèrent un aspect de petit château, d'autant que des communs importants l'accompagnent. Le beau parc de l'Arboretum, de la 2^e moitié du 19^e siècle, créé par Gaston Allard, (qui fut par ailleurs conseiller municipal et s'occupa des jardins municipaux), lui constitue un superbe écrin.

Situation juridique
Statut de la propriété : propriété privée



Vue d'ensemble de l'élévation antérieure.

Angers : Extrait de l'atlas du patrimoine (inventaire municipal)

I.A Le recensement des patrimoines : méthodes et pratiques

- 1^{er} cas de figure : Recensements hors procédures de PLU ou document d'urbanisme patrimonial
 - **Des recensements liés à des actions de médiation**

ICI ON FAIT L'INVENTAIRE !

Accueil > Ici on fait l'inventaire ! > Un inventaire participatif

UN INVENTAIRE PARTICIPATIF

Le Parc des Monts d'Ardèche souhaite connaître et faire connaître les éléments matériels et immatériels caractéristiques de son territoire. En effet, si bien des inventaires ont été réalisés, ils sont rarement disponibles, et de nombreux patrimoines restent encore mal connus.

De ce constat est né le projet de créer un site thématique autour des patrimoines des Monts d'Ardèche, associant la diffusion des inventaires déjà réalisés à la mise en place d'un inventaire participatif. Il s'agit là d'un travail de longue haleine, c'est pourquoi il était important de lancer ce projet dès la mise en œuvre de la nouvelle charte du Parc.

Créer une nouvelle fiche

Un inventaire participatif pour :

- recenser le patrimoine culturel du territoire, matériel ou immatériel
- dans une démarche participative autour d'un bien commun, en permettant à chacun de devenir un acteur du patrimoine local
- partager des connaissances avec les habitants, les élus, les acteurs locaux, ...
- faire connaître et reconnaître la richesse et la diversité des patrimoines des Monts d'Ardèche

Qui peut participer ?

Toute personne désireuse de recueillir, de transmettre ou de valoriser ses connaissances en lien avec le patrimoine.

PNR des Monts d'Ardèche : inventaire participatif

Les fermes

Héritage de la division au XIX^e siècle des grandes exploitations d'origines féodales, la plupart des fermes date de cette époque. La structure agricole de la Vallée du Loir reste aujourd'hui très morcelée, comme en témoigne la taille réduite des exploitations malgré leur regroupement conséquence de l'exode rural massif qui a eu lieu au XX^e siècle et se poursuit encore aujourd'hui.

Les exploitations étaient généralement louées, ce qui explique l'origine des toponymes rencontrés (fermes, closeries, bordes, borderies)... ou confiées à des métayers (métairies).

Les fermes de la vallée du Loir ont généralement pour base le modèle sarthois : bâtiments longs et étroits, toitures à double pente, façades simples et ordonnées. Partant d'un bâtiment abritant le logis, orienté traditionnellement au Sud, afin d'accueillir les différentes fonctions nécessaires à l'exploitation, les corps de ferme évoluent par adjonctions successives en alignement (longères), en perpendiculaire (fermes en L) et en parallèle (fermes en U), à la formation d'une cour ouverte.

Plus rarement la maison et les bâtiments se retournent sur 4 côtés tendant à fermer la cour.



Le Pin à Chahaigues



La Justice à Luceau



Les Arches à Beaumont sur Dême

Exemples de fermes développées en alignement - longères



La Beuvinière à Saint Germain d'Arcé

Implantées le plus souvent à l'écart des routes et accessible depuis un chemin en impasse, les fermes occupent de préférence les pentes protégées des coteaux ou les fonds de vallée, évitant les plateaux réservés aux cultures et balayés par les vents.

Dans le cas d'une implantation en bordure de route, un muret et un portail encadré de piliers en pierre peuvent protéger la cour.

Généralement réservé aux demeures d'une certaine importance, un mur peut également clore la cour des fermes situées dans les villages

Vallée du Loir : Extrait de la charte architecturale et paysagère

I.A Le recensement des patrimoines : méthodes et pratiques

- 1^{er} cas de figure : Recensements hors procédures de PLU ou document d'urbanisme patrimonial
 - **Des recensements ponctuels**

Rue James Cane

PARCOURS: du boulevard Thiers au jardin des Prébendes d'Oé.

Comme dans les rues voisines (Marchant Duplessis, Sergent Bobillot, Claude Thion et Metz) les maisons sont moins importantes que dans les rues structurantes Est-Ouest mais leurs détails sont très soignés. La répétition de gabarits et de détails ornementaux similaires donne une forte cohésion à la partie de rue située près du jardin. La rue du Cluzel constitue une limite au-delà de laquelle la qualité se dégrade.

EDIFICES REMARQUABLES:

- n° 40, type traditionnel de maison à deux travées avec balcon décliné ici dans le style néogothique. La maison conserve ses sculptures et ses moulures.

A NOTER:

- n° 80, maison à pignon implantée perpendiculairement à la rue. Cette maison témoigne de ce que furent les premières constructions: Maisons basses sans surhaussement du rez-de-chaussée.

*Tours : extrait de l'étude
« Tours XIX^e, étude architecturale et urbaine »*



I.A Le recensement des patrimoines : méthodes et pratiques

- 2ème cas de figure : Recensements dans le cadre d'un PLU
 - **Des recensements ciblés**
 - Sur une portion de territoire prédéfinie, supposée renfermer des richesses patrimoniales
 - Sur des typologies de patrimoines : patrimoine industriel, patrimoine balnéaire... que la collectivité souhaite mettre en valeur

I.A Le recensement des patrimoines : méthodes et pratiques

- 2^{ème} cas de figure : Recensements dans le cadre d'un PLU

- Des recensements généralistes, selon plusieurs méthodes**

ENSEMBLES ET ELEMENTS PORTEUR DE QUALITÉ	ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS	QUALITÉS PAYSAGÈRES ET ESPACES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> Périmètres de protection Monuments Historiques Périmètres de protection patrimonial (Secteur sauvegardé, Périmètre Unesco, ZPPAUP) Ensembles de qualités bâties et paysagères remarquables Ensembles de qualités bâties et paysagères créant une ambiance Ensembles de qualités végétales remarquables Ensembles aux paysages urbains particuliers à valeur mémorielle Grandes propriétés Monuments Historiques Points de vue Éléments bâtis de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux de liaison verte Enjeux de parcours patrimoniaux Enjeux de valorisation Enjeux de qualité urbaine Secteurs peu végétalisés 	<ul style="list-style-type: none"> Espaces publics Parcs Structures végétales Liaison verte structurante Ruisseaux

Lyon : extrait du diagnostic de qualité patrimoniale. PLU

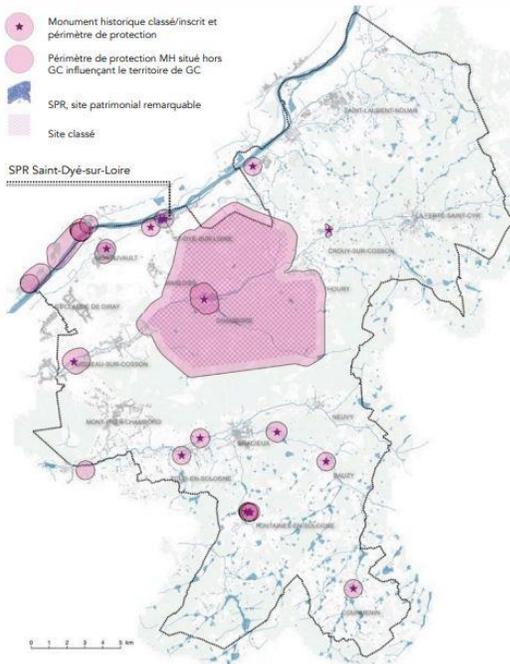
- Profil des acteurs** : architectes du patrimoine, urbanistes...
 - Positionnement des acteurs** : PLU en régie vs PLU délégué à une unité extérieure
 - Moyens humains et financiers**
 - ...

I.A Le recensement des patrimoines : méthodes et pratiques

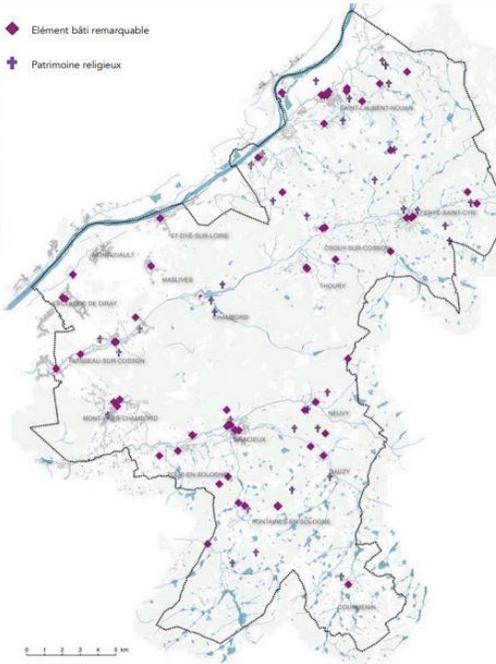
2^{ème} cas de figure : Recensements dans le cadre d'un PLU

Des recensements généralistes : de la mémoire à l'identité

UN PATRIMOINE BÂTI QUI ASSOCIE MONUMENTALITÉ ET RURALITÉ



Grand Chambord : extrait du RP du PLU



Strasbourg : extrait du RP du PLU

2.5. LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES URBAINS : L'INVENTAIRE EN COURS

Le patrimoine architectural et urbain souvent connu par les habitants n'a jamais été recensé systématiquement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

2.5.1. Identification du patrimoine des quartiers strasbourgeois

Les éléments d'identité de chaque quartier

Pour la majorité des quartiers de Strasbourg, « le patrimoine » n'est pas uniquement constitué de bâtiments chargés d'histoire ou d'édifices aux qualités architecturales remarquables comme dans le centre ancien. Pourtant, il existe des bâtiments ou des ensembles urbains de grande qualité. La richesse du patrimoine de ces quartiers au-delà du centre historique provient d'une part, de la grande diversité des ambiances rencontrées et, d'autre part, des éléments bâtis ou végétaux, qui contribuent à l'ambiance et à l'identité très spécifique de chaque quartier.

Cette identification engagée couvre l'ensemble des quartiers de Strasbourg, à l'exception des secteurs de certains déjà intégrés dans le périmètre de la révision-extension retenue du PSMV (Centre, Gare, Orangerie et Krutenau) et le quartier du Neudorf pour lequel une démarche similaire a été menée et intégrée au POS de 2002.

Parmi les formes urbaines et végétales, les architectures banales ou exceptionnelles, les éléments suivants ont été retenus :

Les bâtiments remarquables isolés

Le caractère remarquable des bâtiments peut provenir de leur qualité architecturale intrinsèque et/ou de leur insertion urbaine particulière, d'une volumétrie originale, d'une modénature de façade ou d'un détail architectural spécifique.



Dans ce contexte, l'intérêt architectural n'est pas déterminé par la valeur intrinsèque du bâtiment mais par sa valeur dans l'environnement. Ces bâtiments appartiennent au patrimoine du quartier et participent à son identité et à son charme.

On peut distinguer plus particulièrement des bâtiments souvent discrets mais qui témoignent de l'histoire du quartier ou de tracés plus anciens. Il s'agit pour la plupart de maisons des anciens villages.

25, rue Andrieux Centre-Ville



Références Cadastreales : BE 221

Rappel :
Conformément à l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme, le PLU peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

APPRECIATION :

- Quartier remarquable
- Séquence urbaine remarquable
- Immeuble Remarquable
- Espace public remarquable
- Monument remarquable

DATATION :

- Par source :
- Par estimation : Fin XIX^{ème}
- Porte la date :

MOTIF DE LA PROTECTION

- Historique
- Culturel
- Ecologique

ARCHITECTE :

-

CARACTÉRISTIQUES À PRÉSERVER OU À METTRE EN VALEUR

Hôtel particulier aux riches décors sculptés sur une petite cour d'honneur avec un jardin à l'arrière :

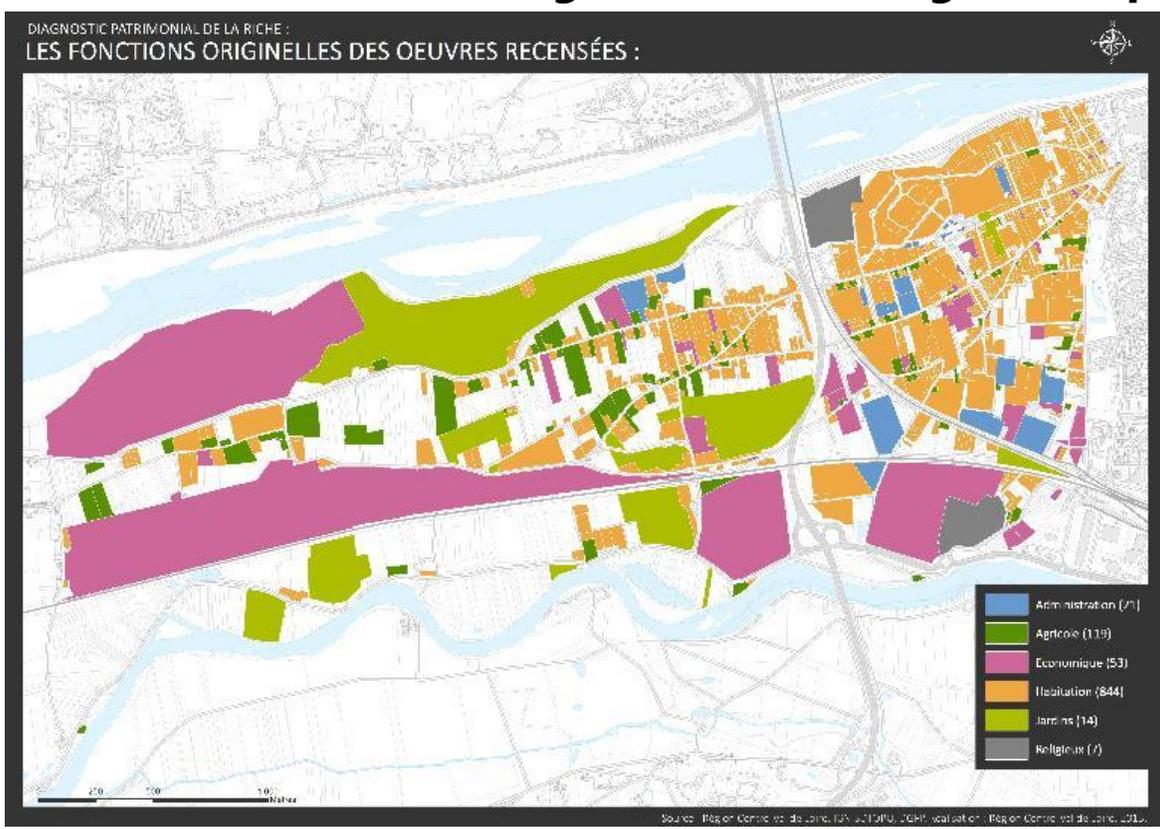
- Ensemble implanté en U, composé par un pavillon latéral principal (R+1+C), prolongé d'une aile (R+1) et d'un petit pavillon d'angle (R+C) avec une extension ajoutée ;
- Toiture à pans brisés en ardoise sur le brisis (pan très incliné) et en zinc coiffant le pavillon central, toit à croupe en zinc sur l'aile et toit à la Mansart en ardoise (brisis) et zinc pour le pavillon d'angle ;
- Travées du pavillon central couronnées par des lucarnes cintrées et des œils-de-bœuf en pierre richement décorés. Une lucarne pendante et une lucarne en plein cintre ornent le petit pavillon aux baies rectangulaires ;
- Grande harmonie des baies simples ou à meneau central décoré (en 2 parties) de forme légèrement cintrée, aux proportions équilibrées, et plus hautes que larges ;
- Grande richesse de décors en pierre, finement sculptés d'inspiration classique : corniche, frise, bandeau, bas-relief avec des motifs de feuillage et floraux, encadrement de baie, pilastre d'angle, clé, colonnette...
- Élégance de la porte charretière en cintre surbaissé très décorée, en bois mouluré, avec un encadrement en cavet (profil concave) : Elle est insérée dans une clôture qualitative en pierre et brique, fermant la cour sur rue ;
- Délicatesse des ferronneries ;
- Menuiseries bois épousant la forme des baies, associées à des persiennes métalliques et à des lambrequins (sur cour).



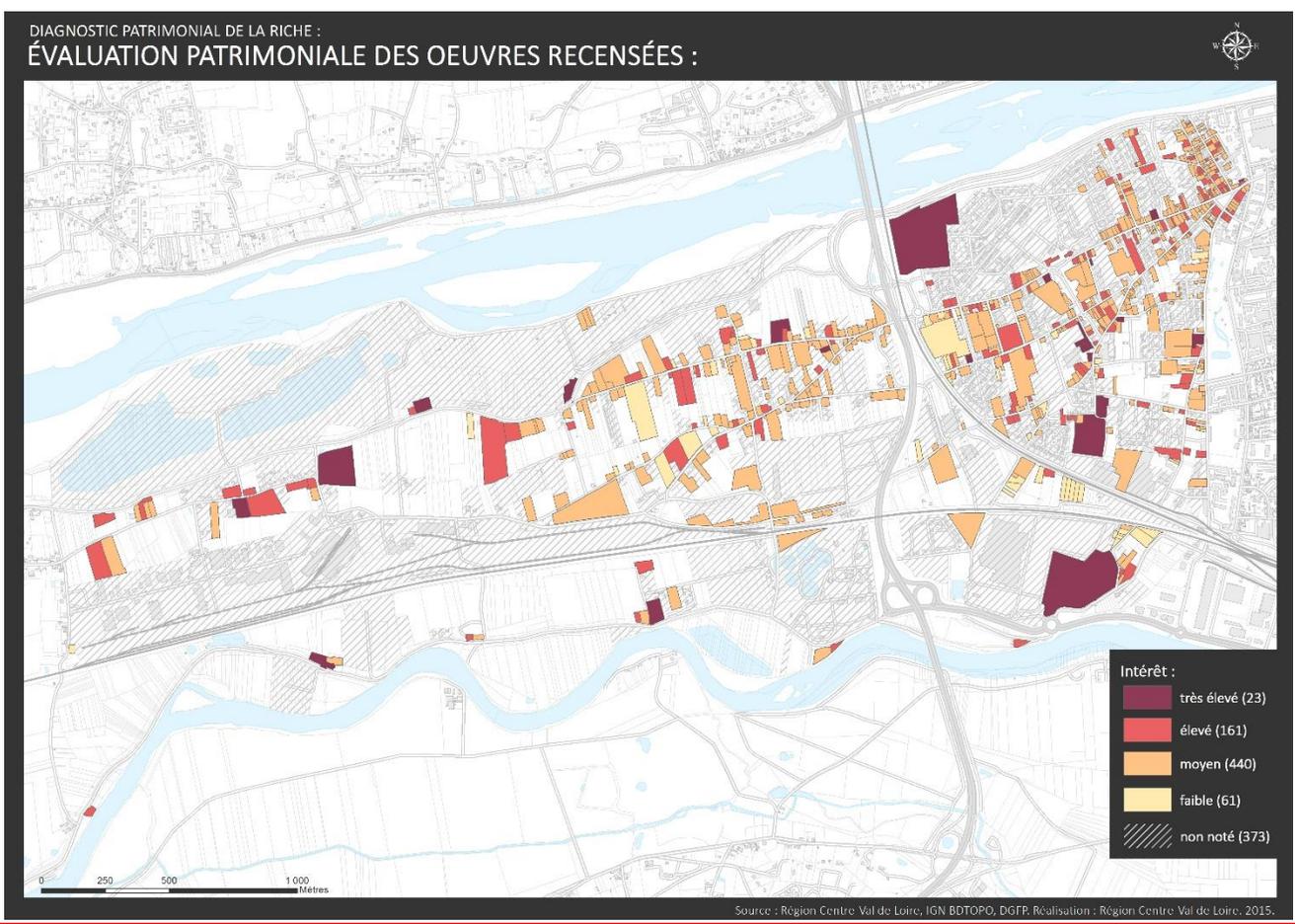
Reims : extrait du RP du PLU

I.A Le recensement des patrimoines : méthodes et pratiques

- 2ème cas de figure : Recensements dans le cadre d'un PLU
 - **Des recensements généralistes : diagnostics patrimoniaux**



La Riche : diagnostic patrimonial (Inventaire Région Centre-Val de Loire)



I.B La sélection des patrimoines dans le PLU

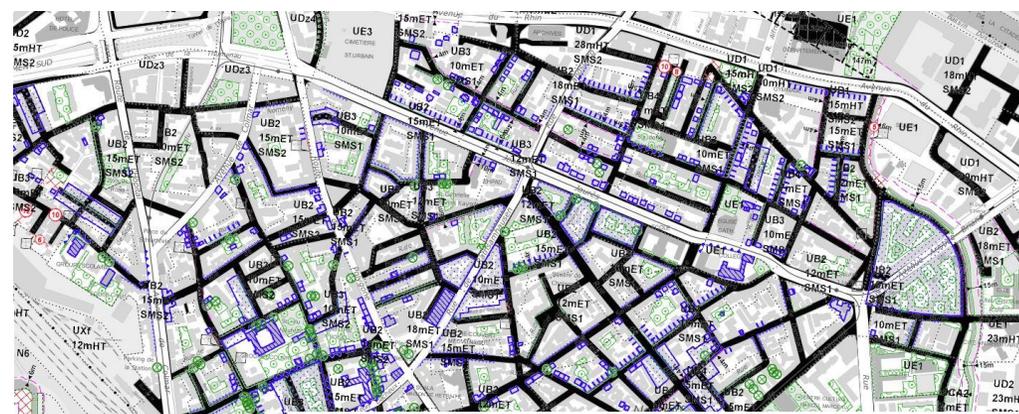
I.B La sélection des patrimoines dans le PLU

■ Représentation des patrimoines sélectionnés

■ Rien : pas de liste, pas de fiche

Repérage dans le plan de zonage uniquement

- PROTECTIONS**
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
 - Espace contribuant aux continuités écologiques
 - Espace planté à conserver ou à créer
 - Jardin de devant à conserver ou à créer
 - Alignement d'arbres à conserver ou à créer
 - Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
 - Marge de recul et cote
 - Bande constructible et cote
 - Ensemble d'intérêt urbain et paysager
 - Bâtiment exceptionnel
 - Bâtiment intéressant
 - Ensemble de façades remarquables
 - Clôture soumise à dispositions particulières
 - Ligne de construction
 - Secteur de point de vue et côte altimétrique de construction



ECLAIRAGE SUR LA METHODOLOGIE POUR LA DEFINITION DES TYPO-MORPHOLOGIES

- Objectif**
Cette analyse a pour objectif d'établir un état des lieux, une photographie des différents types de tissus urbains sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (en faisant abstraction des limites administratives). Il s'agit d'aboutir à une carte des formes urbaines homogènes.
- Méthodologie**
Les formes urbaines homogènes sont définies sur une base typologique et morphologique. Cette approche est basée sur la reconnaissance des formes urbaines existantes complétées par les fonctions existantes.
Par forme urbaine, il faut comprendre l'ensemble que constitue le bâtiment et ses annexes, dans le rapport qu'ils établissent avec leur terrain. Entrent notamment en ligne de compte dans l'identification des types la volumétrie, l'implantation, l'évolution prévisible, le rapport entre plein et vide, la relation au voisinage, les fonctions urbaines présentes telles les commerces, les services, les bureaux etc.
Une grille d'analyse répertoriant les critères caractérisant le tissu urbain a été élaborée afin de définir les typologies de tissu.
Pour mener à bien ce travail, l'analyse des caractéristiques du tissu urbain s'est appuyée sur l'utilisation des données disponibles, à savoir le fond de plan cadastral de l'Eurométropole et l'orthophotoplan (google earth / bing maps), ainsi que sur des visites de terrain et la connaissance de chacun.
Ainsi, la classification du tissu urbain se décline en 18 types :

Les tissus mixtes à dominante d'habitat :

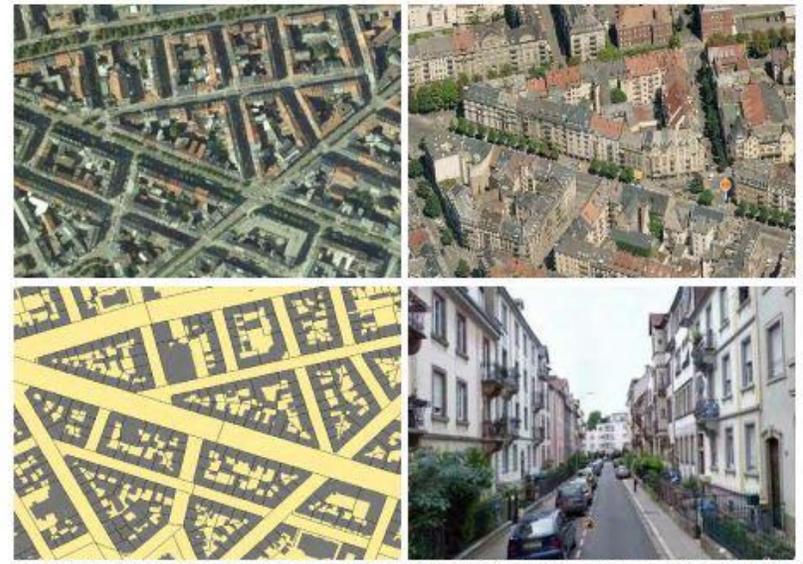
- Type 1 : Centre ancien d'origine rurale
- Type 2 : Le bâti d'origine rurale de type *petite ferme, maison maraîchère, maison de pêcheur,...*
- Type 3 : Centre d'origine médiévale
- Type 4 : Tissu formé d'îlots fermés de type *haussmannien*
- Type 5 : Tissu urbain formé d'îlots fermés ou semi-fermés
- Type 6 : Tissu de faubourg

Les tissus résidentiels individuels:

- Type 7 : Ensemble organisé de villas
- Type 8 : Ensemble dense de pavillons
- Type 9 : Ensemble organisé de maisons individuelles généralement sous forme de lotissement
- Type 10 : Ensemble de maisons jumelées
- Type 11 : Ensemble de maisons en bande
- Type 12 : Tissu diffus

3.1.4. Type 4 : Tissu urbain formé d'îlots fermés

Le tissu urbain formé d'îlots fermés (par exemple, le quartier de la Neustadt à Strasbourg de type haussmannien) date de la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à la Première Guerre Mondiale. Il est souvent mixte, pouvant présenter du commerce, des activités tertiaires, du logement et des équipements. Il s'agit d'un tissu urbain compact, continu et homogène, caractérisé par une continuité du front bâti qui structure l'espace public. L'implantation du bâti est à l'alignement de la voie et sur limites séparatives. Les bâtiments sont assez hauts, de R+3 à R+6 avec une emprise au sol et une densité forte.



Source : Photo aérienne extraite de Google Earth ; Plan cadastral extrait du fond SIG CUS ; photos Bing maps (en haut à droite) et Google Earth (en bas à droite)

Strasbourg : extrait du PLU

I.B La sélection des patrimoines dans le PLU

Représentation des patrimoines sélectionnés

Fiches

Placées dans une annexe Patrimoine par exemple, sans incidence réglementaire

9

AB - Hameaux / bourgs compacts - bourgs rue

Sont identifiés dans cette sous-catégorie les hameaux ou bourgs caractérisés par une urbanisation compacte ou le long des voies principales de transit. Ils sont souvent organisés autour d'un ou plusieurs éléments forts (historique, économique, etc.) et accueillent une diversité d'implantations du bâti qui en fait leur qualité.

Leurs compositions urbaines caractéristiques peuvent présenter :

- Un effet de compacité de l'ensemble : densité bâtie le long des voies principales et autour des églises, continuités bâties à l'alignement sur l'espace public (bâtiments ou murs de clôture),
- L'existence d'une voie principale pour les « villages-rue » ; de plusieurs voies structurantes pour les bourgs compacts ; les maillages perpendiculaires de voies secondaires.



Rue de la Mairie La Meignan Noyan village Soulaire-et-Bourg Vue perspective sur l'église Soucelles Bourg compact Saint-Martin-du-Fouilloux

Dispositions spécifiques à la sous-catégorie AB -Hameaux / bourgs compacts – bourgs rue :

- Les évolutions du tissu bâti et les constructions nouvelles devront préserver :
 - l'effet de compacité de l'ensemble s'appuyant sur :
 - > des implantations à l'alignement
 - > des continuités de façades sur l'espace public (bâti et/ou murets),
 - les éléments structurants (bâti, annexe, place, mur, muret, etc.) contribuant à la composition urbaine et/ou architecturale d'ensemble.
- Les constructions existantes pourront faire l'objet d'adaptations, d'extensions, voire de démolitions partielles ou totales, dès lors que le projet ne remet pas en cause la qualité de l'entité identifiée.
- Toute évolution ou construction nouvelle devra s'inscrire de façon harmonieuse dans l'environnement urbain en prenant en compte les qualités spécifiques de l'ensemble identifié (si elles existent), relevées dans le tableau ci-dessous.

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les dispositions spécifiques de la sous-catégorie s'appliquent en complément des dispositions générales définies pour la catégorie.

Annexe 1 - Catégorie A - AB -Hameaux / bourgs compacts - bourgs rue

Annexe 1 - Dispositions complémentaires applicables aux éléments

4. MODE D'EMPLOI DE L'ANNEXE

A Les ensembles bâtis singuliers Dispositions générales pour la catégorie	AA - Hameaux / bourgs bord de rivière Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
	AB - Hameaux / bourgs compacts - bourgs rue Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
	AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
	AD - Ensembles remarquables Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
	AE - Espaces ouverts présentant un intérêt urbain Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
	B Les ensembles bâtis séquentiels Dispositions générales pour la catégorie	BA - Fronts bâtis Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie
	BB - îlots / rues Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
C Les édifices bâtis singuliers Dispositions générales pour la catégorie	CA - Edifices de caractère	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CB - Unités agricoles	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CC - Edifices techniques	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CD - Edifices culturels	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CE - Edifices cultuels	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CF - Edifices atypiques / contemporains	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
D Les éléments de petit patrimoine local Dispositions générales pour la catégorie	DA - Murs, murets	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	DB - Mares maçonnées, lavoirs	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune

Angers Loire Métropole :
extrait du PLUi

I.B La sélection des patrimoines dans le PLU

■ Représentation des patrimoines sélectionnés

■ Listes

Parfois illustrées, mais avec une portée informative (pas de prescription)

5	église Saint-Laurent (XIIème siècle au XV ^e siècle)
6	le Clos de la Barre (ensemble du XVIII ^e siècle)
7	château de Thuisseau (XIX ^e siècle) néo-rennaissance
8	château de la Barre
9	maison, rue de la Frelonnerie
10	moulin Cavier
11	chapelle Saint-Ermé
12	château de Bondésir, logis du XV ^e siècle
13	maison "l'Epine Fleurie" (XVIII ^e - 1926)
14	manoir de Belle Roche, relais de poste sous Henri IV
15	ancien relais de poste (XV ^e , XVI ^e siècles)
16	le hameau de la Miltière (village-rue)
17	manoir du Tertre (tour carrée)
18	village de Husseau
19	hameau de Rochepinard
20	puits et tour carrée servant de pigeonier à la Miltière
21	aqueduc

Montlouis-sur-Loire : extrait du PLU

17	1	DT	123	Maison en pierre suivant le gabarit d'ensemble des édifices précédents, les linteaux et entablements du rez-de-chaussée montrant une étonnante richesse décorative.	
31	1	DT	116	Angle de la rue George Sand, maison à trois niveaux achevée en 1877 formant un angle droit inhabituel pour le quartier.	
53	1	DT	1134	Exemple-type du particulier tourangeau symétrique sur trois travées.	
71, 73, 75	3	DT	1037 à 1039		
87	1	ES	171	Angle de la rue Charles Guinot, immeuble à pan coupé standard.	
115	1	ES	203	Angle de la rue Georget, type proche du précédent.	

Tours : extrait du PLU

I.B La sélection des patrimoines dans le PLU

- Représentation des patrimoines sélectionnés
 - **Périmètres**
Souvent associés à un zonage réglementaire

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

	Espace Ruisé Classé		Espace Boisé Classe Fonctuel Arbre remarquable
	Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique		Délimitation d'Espace de Pleine Terre
	Elément Bâti Patrimonial		Périmètre d'Intérêt Patrimonial



Lyon : extrait du PLUH

PATRIMOINE ET PAYSAGE

Patrimoine architectural et urbain à protéger

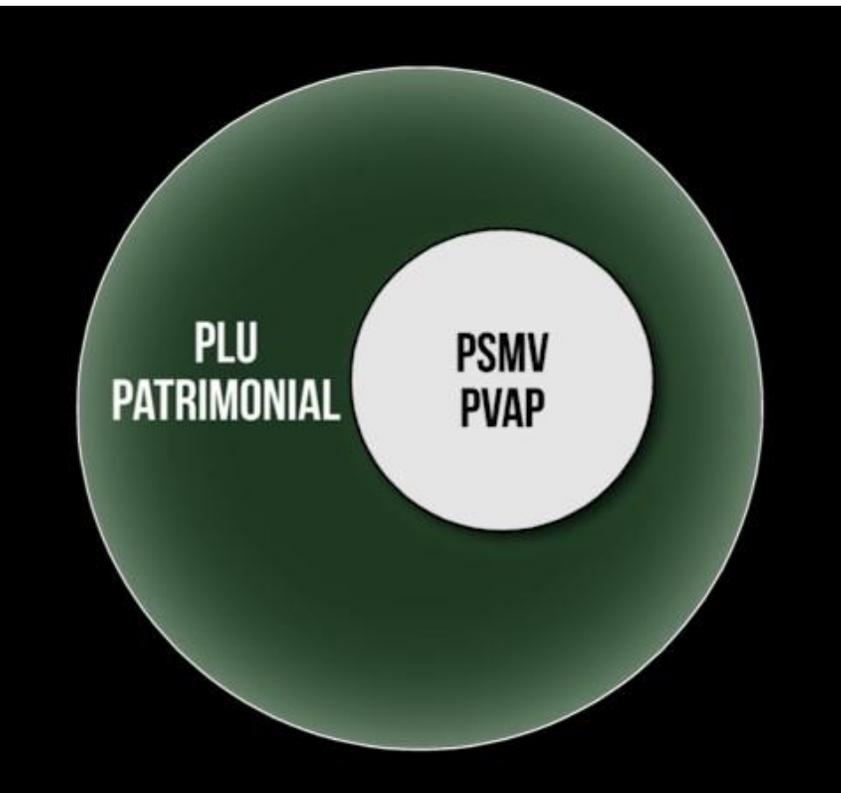
Mair réglement 06 Titre1, Titre2 et Titre5

- TH-01 Tissu urbain Homogène
- TR-05 Trame urbaine Régulière
- CI-03 Forme d'habitat spécifique
CI - cité ouvrière, cité jardin, lotissement
CO - courcée ouvrière
CA - habitat de type cabanonier
CE - grands ensembles, HBM, cités
- BAC-6 Quartier en balcon
- Séquence architecturale
SA - Majoure
SB - Homogène
SC - Pittoresque
- ES 123 Element bâti

Marseille : extrait du PLU

I.B La sélection des patrimoines dans le PLU

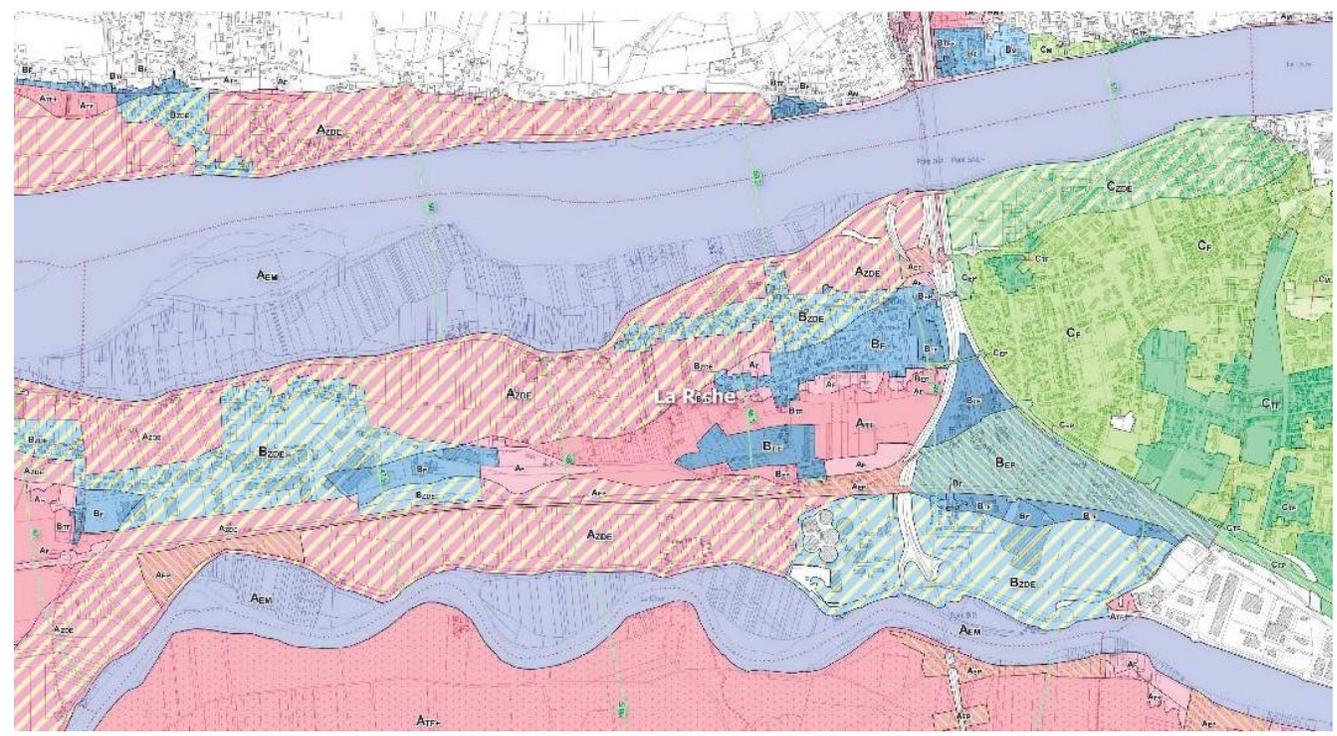
- 1^{er} cas de figure
 - **Le territoire est concerné par un Site Patrimonial Remarquable**
Le PLU est l'occasion d'identifier et de retenir des patrimoine locaux



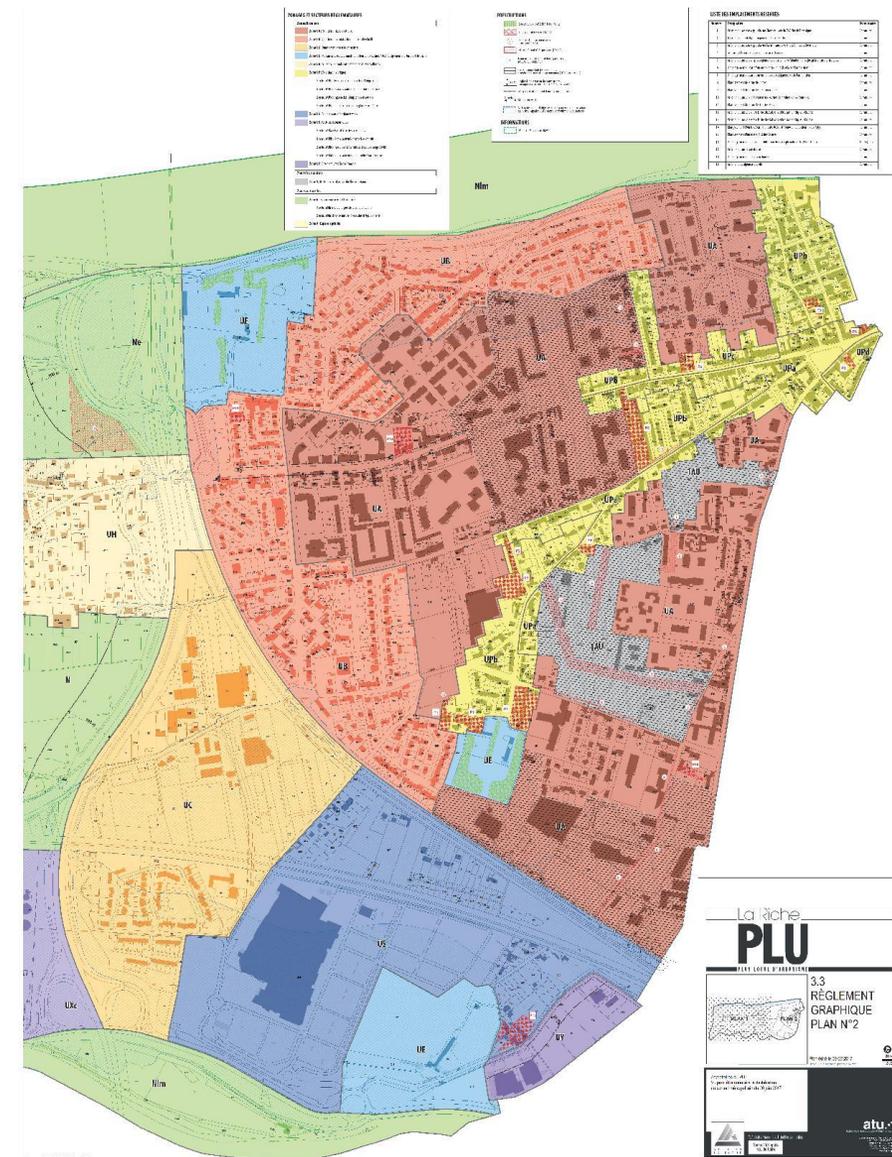
Bordeaux : les dispositifs de protection du patrimoine : SPR et PLU en complémentarité

I.B La sélection des patrimoines dans le PLU

- 2ème cas de figure
 - **Le territoire est concerné par d'autres contraintes et servitudes** qui influent sur la sélection des patrimoines (les PPR sanctuarisent déjà des portions de territoire : quelle est la plus-value de la sélection patrimoniale ?)



La Riche : extrait du PPRi



La Riche : extrait du PLU

I.B La sélection des patrimoines dans le PLU

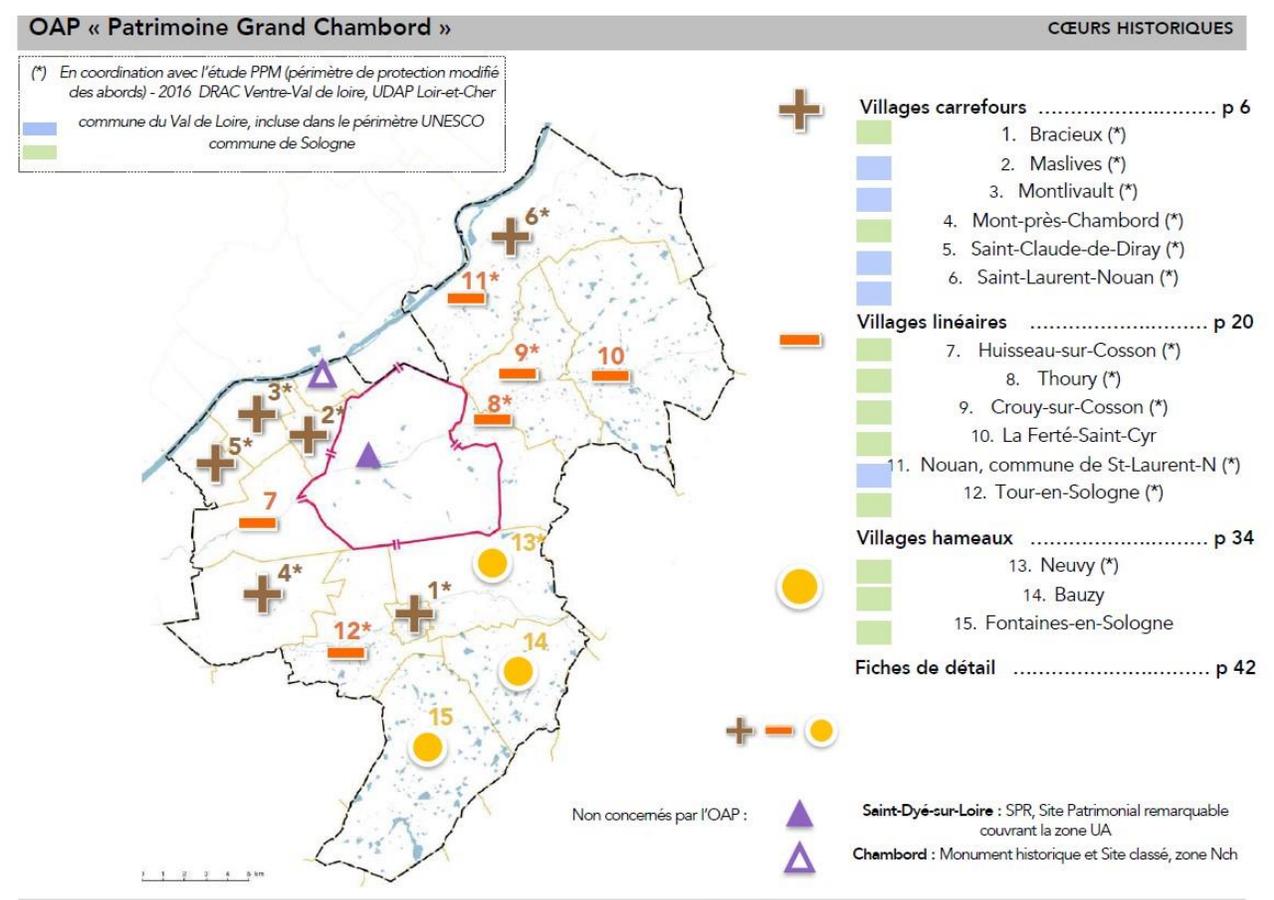
- 3ème cas de figure
 - Pression foncière, grands équipements, renouvellement urbain...
 - La sélection des patrimoines dans le PLU peut être une façon d'anticiper ces mutations et/ou de s'en protéger

OAP « Patrimoine Grand Chambord » CŒURS HISTORIQUES

OAP n° 1

- Conserver et mettre en valeur les formes urbaines et les architectures caractéristiques des cœurs historiques villageois.
 - Inscrire les constructions nouvelles dans la logique des formes urbaines et des architectures caractéristiques des cœurs villageois historiques.
- L'orientation n°1 cœurs historiques porte sur les zones UA (sauf la commune de Saint-Dyé-sur-Loire dont la zone UA est couverte par un Site patrimonial remarquable = SPR).
- Les prescriptions concernent les travaux sur les constructions existantes et la construction neuve. Elles sont présentées par commune (nota : par exception, pour la commune de Saint-Laurent-Nouan, le hameau de Nouan est présenté séparément en raison de sa typo-morphologie différente).
- Les prescriptions par commune sont complétées par des fiches de détails en fin de document.

*Communauté de communes du Grand Chambord :
extrait du PLUi (en cours d'approbation)*



II- Modélisation des trajectoires de production du PLU patrimonial

II. Modélisation des trajectoires de production du PLU patrimonial

Enjeux	Enjeux endogènes	Enjeux exogènes	Enjeux exogènes spécifiques
Acteurs			
Élus	GRENOBLE // VILLEURBANNE MONTPELLIER LA RICHE	MARSEILLE GRAND-CHAMBORD STRASBOURG	LA RICHE
Techniciens	BORDEAUX LYON MONTPELLIER	GRAND-CHAMBORD BORDEAUX LYON MONTPELLIER	BORDEAUX LYON MONTPELLIER
Citoyens	STRASBOURG GRENOBLE ANGERS	Ex de LYON	ANGERS

II. Modélisation des trajectoires de production du PLU patrimonial

Enjeux	Enjeux endogènes	Enjeux exogènes	Enjeux exogènes spécifiques
Acteurs			
Élus	<p>Le programme politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identité territoriale - La personnalité politique 	<p>La réalisation par une agence d'urbanisme.</p>	<p>PLU alternatif/ concurrent ?</p>
Techniciens	<p>Le profil des « faiseurs », la culture de l'acteur</p>	<p>La prise en compte d'enjeux multiples (foncier) / une approche transversale: l'agence</p>	<p>PLU complémentaire?</p>
Citoyens	<p>Un inventaire fait par la collectivité puis une hiérarchie de la sélection.</p>		<p>PLU précurseur?</p>

II. Modélisation des trajectoires de production du PLU patrimonial

Enjeux	Enjeux endogènes	Enjeux exogènes	Enjeux exogènes spécifiques
Acteurs			
Élus	<p>Tendance : - Appui sur un recensement (Régional ou local) Recours à l'agence d'urbanisme (acteur ressource)</p>		
Techniciens	<p>3 situations d'acteurs distinctes d'acculturation</p>		
Citoyens	<p>Tendance : Recensement après constat de défaut, au moment de la concertation ou de l'enquête publique</p>		

II. Modélisation des trajectoires de production du PLU patrimonial

Enjeux	Enjeux endogènes	Enjeux exogènes	Enjeux exogènes spécifiques
Acteurs			
Élus	<p>Mimétisme de la méthodologie SPR</p> <p>Médiation choisie entre patrimoine = d'autres intérêts généraux</p>	<p>Médiation subie entre patrimoine < d'autres intérêts généraux</p>	
Techniciens			
Citoyens			

II. Modélisation des trajectoires de production du PLU patrimonial

DES SCENARII :

- Scénario 1 : Elu - Technicien
- Scénario 2 : Technicien - Elu - Technicien
- Scénario 3 : Habitant - Elu – Technicien

- La position de l'élu :
 - initiateur par conviction,
 - arbitre face au technicien,
 - représentant pour le relais du citoyen.
- Le technicien toujours à la manette : un traducteur

CONCLUSION